CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric tenue le 3 avril 2023 à 19h00 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers (ères) Annie Bernier, Marie-Hélène Bouillon, Nancy Paquet, Gaétan Bergeron Jean-François Caron, formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Caron, maire

Madame Louise Coll, directrice générale\ greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Monsieur Michel Caron constate le quorum à 19h00 min et déclare la séance ouverte.

2-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-53

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 mars 2023
4. Adoption des comptes à payer du 1er au 31 mars 2023
5. Ouverture des soumissions « Achat d'un camion neuf avec équipements de déneigement »
6. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro : 2023-344 emprunt au montant de 365 000$ pour l'achat d'un camion Freightliner modèle 114SD année 2024 avec équipement de déneigement
7. Adoption du plan d'action politique familiale et des aînés de Saint-Ulric 2023-2027
8. Demande d'autorisation à la CPTAQ – 9623531 Canada Inc.
9. Demande d'autorisation à la CPTAQ – 9623531 Canada Inc.
10. Demande d'autorisation à la CPTAQ – 9255-6117 Québec Inc. M. Jean-Marc Durette
11. Achat et installation d'une génératrice – Centre des loisirs\communautaire
12. Achat et installation de deux nouvelles lampes de rue
13. Demandes de changement – agrandissement du centre des loisirs\communautaire
14. Demande d'appui- programme d'intégration sociale de l'éducation des adultes de matane – participants à l'activité de Gym Cerveau
15. Congrès de l'association des directeurs municipaux du Québec
16. Nomination d'un membre au conseil d'administration du comité l'entre-Gens
17. Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme
18. Fonds de visibilité Northland Power 2023
19. Entente de commandite pour le nom du centre communautaire
20. Questions diverses : A) Affectation du solde disponible de 86 624$ du règlement 2020-314
21. Période de questions réservée au public
22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Annie Bernier
ET RÉSOLU à l'unanimité d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
ADOPTÉE

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2023

2023-54

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 6 mars 2023.
ADOPTÉE

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1ER AU 31 MARS 2023

2023-55

Il est proposé par Madame Nancy Paquet
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des
comptes du 1er au 31 mars 2023 soit autorisé pour un montant de 748 111.27$.
ADOPTÉE

5-OUVERTURE DES SOUMISSIONS « ACHAT D'UN CAMION NEUF AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT »

2023-56

L'ouverture des soumissions à eu lieu publiquement le 30 mars à 11h00 au 128, Ulric-Tessier. Nous avons reçu deux soumissions.

6- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO : 2023-344 EMPRUNT AU MONTANT DE 365 000$ ET UNE DÉPENSES AU MONTANT DE 398 964$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION –FREIGHTLINER 2024 AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT

2023-57

AVIS DE MOTION

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Monsieur Gaétan Bergeron, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-344 décrétant un emprunt au montant de 365 000$ et une dépense au montant de 398 964$ pour l'achat d'un camion Freightliner 2024 modèle 114SD avec équipement de déneigement.

PRÉSENTATION DU PROJET

Il est, par la présente, présenté par Monsieur Gaétan Bergeron, le projet du règlement numéro : 2023-344 décrétant un emprunt au montant de 365 000$ et une dépense au montant de 398 964$ pour l'achat d'un camion Freightliner 2024 modèle 114SD avec équipement de déneigement.

7- ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS DE SAINT-ULRIC 2023-2027

2023-58

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une mise à jour du plan d'action de la politique familiale et des aînées**;**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance et en sont satisfaits**;**
Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'adopter le plan d'actions 2023-2027 de la Politique familiale et des aînés de Saint-Ulric tel que déposé par la coordonnatrice municipale.

ADOPTÉE

8-DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ « 9623531 CANADA INC.-carrière»

2023-59

CONSIDÉRANT que cette résolution abroge et remplace la résolution numéro : 2022- 182;
CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Simon Landry pour lui permettre le renouvellement et l'agrandissement de la carrière sur le lot 5 538 880 cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Matanie et aux dispositions de son document complémentaire;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de faire droit à la demande d'autorisation de l'entreprise 9623531 Canada Inc. pour permettre le renouvellement et l'agrandissement de la carrière sur le lot 5 538 880 d' une superficie de 4.64hectares incluant une aire d'exploitation de 4.42 hectares et un chemin d'accès d'environ 0.22hectares.
ADOPTÉE

9- DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ –9623531 CANADA INC. Sablière

2023-60

CONSIDÉRANT que cette résolution abroge et remplace la résolution numéro : 2022- 224;
CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Simon Landry pour lui permettre le renouvellement de la sablière sur le lot 5 538 880 cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Matanie et aux dispositions de son document complémentaire;

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de faire droit à la demande d'autorisation de l'entreprise 9623531 Canada Inc. pour permettre le renouvellement de la sablière sur le lot 5 538 880 d'une superficie de 3.356hectares incluant une aire d'extraction de 3.14hectares et un chemin d'accès de 0.22hectares.
ADOPTÉE

10- DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – 9255-6117 Québec Inc. par Monsieur Jean-Marc Durette

2023-61

CONSIDÉRANT que cette résolution abroge et remplace la résolution numéro : 2023-50;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la CPTTAQ DE 9255-6117 Québec Inc. par M. jean-Marc Durette, propriétaire de l'immeuble ;

CONSIDÉRANT la demande de lotir et d'aliéner le lot 5 538 596 du cadastre du Québec pour agrandir son terrain en zone destructurée afin de construire une résidence ;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la règlementation municipale;
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de faire droit à la demande d'autorisation de 9255-6117 Québec Inc. de M. Jean-Marc Durette, lot 5 538 596 cadastre du Québec pour lui permettre le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture.

La municipalité informe la Commission que selon l'article 58.2 de la loi, la municipalité détient d'autres emplacements disponibles dans la municipalité et hors de la zone agricole.
ADOPTÉE

11- ACHAT ET INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE – CENTRE COMMUNAUTAIRE

2023-62

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'octroyer le contrat d'achat et d'installation d'une génératrice KOHLER 100kW au diesel à l'entreprise d'électricité JMN Inc. au montant de 84 462.95$ + taxes. Que le montant de la dépense soit pris à même l'aide financière du programme d'aide pour les bâtiments municipaux PRABAM confirmé le 21 juin 2021.
ADOPTÉE

12- ACHAT ET INSTALLATION DE DEUX LAMPES DE RUE

2023-63

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat et l'installation de deux lampes de rue, une à l'intersection du petit deuxième rang et route centrale et une à l'entrée du chemin de la pointe-Bérubé. Que le montant de la dépense soit pris à même le budget courant.
ADOPTÉE

13- DEMANDE DE CHANGEMENT – AGRANDISSEMENT DU CENTRE DES LOISIRS\ COMMUNAUTAIRE

2023-64

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon
Et résolu à l'unanimité de conseillers(ères) que la municipalité de Saint-Ulric autorise les deux demandes de changement suivants :
En architecture : A 03, A-04, A-05, A-06 et A-09
En structure : S-01, S-02
En mécanique : M-01
Tel que déposé par l'architecte en date du 15 mars 2023.
ADOPTÉE

14-DEMANDE D'APPUI- PROGRAMME D'INTÉGRATION SOCIALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES DE MATANE – PARTICIPANTS À L'ACTIVITÉ DE GYM CERVEAU

2023-65

CONSIDÉRANT la demande écrite des participants à l'activité de Gym cerveau offert par le Centre d'éducation des adultes de Matane;

CONSIDÉRANT QU'ils ont été informés que l'activité ne se renouvellera pas à l'automne 2023 puisque les nouvelles règles du ministère seront destinées à une clientèle aux prises avec des besoins spécifiques importants et persistants. Ce qui exclut l'activité de Gym cerveau;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est offerte ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ulric s'est dotée d'une politique *Municipalité amie des aînés* (MADA). Il est donc prioritaire de s'occuper de ses aînés ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité permet à une cohorte d'aînés d'entraîner leur cerveau et de retarder les attaques et les pertes d'habileté mentale, tout en leur permettant de sortir et pratiquer une activité sociale;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées n'a donné aucune piste de solution pour reprendre ce projet important pour notre communauté;

CONSIDÉRANT les avantages de ces rencontres hebdomadaires forment un espace où les capacités intellectuelles, la curiosité, les découvertes et les liens sociaux sont d'une importance de premier plan pour les aînés participants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

et résolu

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-Ulric est en total désaccord avec cette décision, car cette activité procure plusieurs bienfaits à nos aînés.

DE demander au centre des services scolaires des Monts et Marées de revoir leur position face à l'abolition de cette activité qui est très importante pour le bien-être et le maintien cognitif de nos aînés.

ADOPTÉE

15- CONGRÈS 2023 L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

2023-66

Il est proposé par Madame Annie Bernier
Et résolu à l'unanimité de conseillers(ères) d'autoriser Madame Louise Coll, directrice générale\greffière-trésorière à assister au congrès annuel de l'association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu les 14, 15 et 16 juin à Québec.
ADOPTÉE

16- NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ L'ENTRE-GENS

2023-67

Il est proposé par Madame Nancy Paquet
Et résolu à l'unanimité de conseillers(ères) de nommer Madame Cathy Clément au sein du conseil d'administration du comité L'Entre-Gens.
ADOPTÉE

17-NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

2023-68

CONSIDÉRANT la démission de M. Steve Bernier;
Considérant qu'il reste un siège vacant au sein du comité consultatif d'urbanisme;
Il est proposé par Madame Annie Bernier
Et résolu à l'unanimité de conseillers(ères) de nommer Madame Marie-Hélène Bouillon membre du Comité consultatif d'urbanisme, représentant le conseil municipal pour une période allant jusqu'en octobre 2025.
ADOPTÉE

18- PROJETS FONDS DE VISIBILITÉ NORTHLAND POWER 2023

2023-69

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon
Et résolu à l'unanimité de conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric entérine la décision du comité de sélection, d'accepter les projets

retenus des fonds de visibilité Northland Power pour l'année 2023 comme suit :

Comité Culturel Saint-Ulric – Scène mobile	4 893.00$
Journal L'Ulricois- Maintien du journal	1 000.00$
Club de ski de fond et raquette – Patio du chalet	4 930.94$
Club des 50+ - Repas intergénérationnel	300.00$
Cercle des fermières – Entretien des métiers et matériel	2 933.00$
CALDI – Installation d'un ilot végé, aménagement un marais	5 000.00$

ADOPTÉE

2023-70

CONSIDÉRANT qu'il reste un montant 15 050.60$ disponible des années 2020, 2021, 2022 et 2023;
CONSIDÉRANT que la municipalité a fait la répartition des aides financières pour l'année 2023 aux organismes qui ont fait la demande;
CONSIDÉRANT que suite à l'agrandissement du centre des loisirs, les besoins en équipements sont essentiels;
CONSIDÉRANT que les équipements vont servir aux citoyens et organismes du milieu;
POUR CES MOTIFS
Il est proposé par Madame Nancy Paquet
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser que le montant de 15 050.60$ soit appliqué au projet d'agrandissement du centre des loisirs\communautaire pour l'achat et l'installation des caméras de surveillance et du système de projection, d'écran et de son.
ADOPTÉE

19- ENTENTE DE COMMANDITE POUR LE NOM DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

2023-71

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser qu'une entente de commandite soit signée avec Norhtland Power pour un montant de 50 000$ payable sur une période de 5 à 10 ans pour nommer le centre communautaire Northland Power. Que l'enseigne à installer sur le bâtiment soit au frais de Norhtland Power selon les recommandations de la municipalité. D'autoriser Madame Louise Coll, directrice générale\greffière-trésorière et Monsieur Michel Caron, maire à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric.
ADOPTÉE

20- QUESTIONS DIVERSES

A) AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE DE 86 624$ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-314

2023-72

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'affectation du solde disponible de 86 624$ du règlement numéro 2020-314 à l'emprunt du règlement numéro 2022-336.
ADOPTÉE

21- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Quelques questions furent posées.

22- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-73

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par Madame Nancy Paquet
ET RÉSOLU que la séance soit close à 19h22.
ADOPTÉE

_____

Je Michel Caron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll, GMA Directrice générale Greffière-trésorière	Michel Caron, maire